

Fiche signalétique



Oligonucleotide Library Agilent Part Number 5190-0406

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : Oligonucleotide Library Agilent Part Number 5190-0406
N° d'article : 5190-0406
Manufacturier / Fournisseur : Agilent Technologies, Inc.
Logistics Center - Americas
500 Ships Landing Way
New Castle, Delaware 19720
Numéro d'appel d'urgence : 1-800-267-1373
1-877-4 Agilent (numéro d'information)

2. Identification des dangers

État physique : Solide.
Vue d'ensemble des urgences - Mots d'avertissements : Aucun danger particulier.
Voies d'absorption : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.
Effets aigus potentiels sur la santé
Yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.
Peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Voir Information toxicologique (section 11)

3. Information sur les composants

<u>Nom</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>%</u>
Oligonucleotide		95
Organic Salts		5

Utilisation de la substance/préparation : Tubes de 1.5 millilitres Echantillons d'analyse

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Contact avec les yeux : En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves.

Contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves.

Inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Si respirer est difficile, donner de l'oxygène. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves.

Ingestion : NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves.

5 . Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Ininflammable.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Dangers spéciaux en cas d'exposition - Explosibilité** : Aucun danger particulier.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6 . Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.
- Méthodes de nettoyage** : Si un préposé aux urgences n'est pas disponible, aspirer ou ramasser soigneusement le produit, puis le placer dans un contenant approprié aux fins d'élimination. Éviter qu'il se forme un nuage de poussières et prévenir la dispersion par le vent.

7 . Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Laver abondamment après usage.
- Entreposage** : Conserver le récipient bien fermé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé.

8 . Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

- Mesures techniques** : Aucune ventilation particulière requise. Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acceptable. Si ce produit contient des ingrédients assujettis à des limites d'exposition, utilisez des enceintes d'isolement, une ventilation par aspiration à la source ou autres mesures d'ingénierie pour maintenir le niveau d'exposition de l'agent au-dessous des limites recommandées ou réglementaires.
- Protection individuelle**
- Yeux** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée ou aux poussières.
- Peau** : Chemical resistant protective gloves and clothing are recommended. The choice of protective gloves or clothing must be based on chemical resistance and other use requirements. Generally, BUNA-N offers acceptable chemical resistance. Individuals who are acutely and specifically sensitive to this chemical may require additional protective clothing.
- Respiratoire** : Munissez-vous d'un respirateur à filtre de particules parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.
- Mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

9 . Propriétés physico-chimiques

État physique	: Solide.
pH	: Non disponible.

10 . Stabilité du produit et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	: Le produit est stable.
Incompatibilité avec différentes substances	: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes.

11 . Informations toxicologiques

Données toxicologiques

Remarque spéciale sur les autres effets toxiques sur les humains : Selon les données disponibles, les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas été examinées à fond. (Oligonucleotide)

Effets spécifiques

Effets cancérogènes	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets mutagènes	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité / Toxicité pour la reproduction	: Aucun effet important ou danger critique connu.

Sensibilisation

Ingestion	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Inhalation	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Yeux	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Peau	: Aucun effet important ou danger critique connu.

12 . Informations écotoxicologiques

Précautions environnementales	: Aucun effet important ou danger critique connu.
-------------------------------	---

13 . Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables. Il se peut que les réglementations locales soient plus rigoureuses que les exigences régionales ou nationales.

Les informations présentées ci-dessous ne s'appliquent qu'aux matières telles qu'elles sont livrées.

L'identification basée sur la ou les caractéristiques ou sur la liste peut ne pas être applicable si les matières ont été utilisées ou autrement contaminées. C'est au producteur des déchets qu'il incombe de définir la toxicité et les propriétés physiques des matières générées afin de déterminer l'identification appropriée des déchets et les méthodes de mise au rebut adéquates conformes aux réglementations applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14 . Informations relatives au transport

Non réglementé.

15 . Informations réglementaires

SIMDUT (Canada) : Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).
Aucun produit n'a été trouvé.

Ce produit a été répertorié conformément aux critères de danger établis par le RPC et la FTSS contient toute l'information exigée par le RPC.

Réglementation de l'Union Européenne

Mentions de risque : Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'UE.

Réglementations Internationales

Listes internationales : Aucun produit n'a été trouvé.

16 . Autres informations

Date d'impression : 1/17/2007.

Date d'édition : 1/17/2007.

Version : 1

Avis au lecteur

Déni de responsabilité: cette fiche de données de sécurité est offerte aux clients d'Agilent Technologies. Bien que l'information et les recommandations énoncés ici sont présentées de bonne foi et que nous croyons exactes à cette date, aucune garantie, exprimée ou sous-entendue, est faite ici en ce qui a trait à l'exactitude ou l'exhaustivité de cette information.

 Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.